

**Compte rendu succinct
du Conseil communautaire
du 04 mars 2020**

L'an deux mil vingt, le quatre mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE, se sont réunis au Château de Nieul, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur DUPIN Bernard, Président.

PRÉSENTS : M. DUPIN, Président, Mme VERGNOUX, M. AUZEMERY, Mme ROCHE, MM. VALLIN, FAUCHER, Mme LAFARGE, MM. ROUMILHAC, LEGAY, DUPRAT, HORRY, BERTRAND, Vice-Présidents, MM. CHÉ, LE BOT, VERGONZANNE, Mme BROUILLE, FRENAY, MM. PARIS, PLEINEVERT, COUTEAU, DUPUY, THOMAS, PERROT, Mmes TRICARD, AUVINET, FOURNIOUX, M. SOLIS, Mme JOUANNETAUD, MM. LAUSERIE, PEYROT, LEYCURAS, BASCANS, VIRONDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : M. SOIRAT (procuration M. HORRY), Mmes FERRAND (procuration M. CHÉ), GOUTORBE, M. ROUX (procuration à M. LE BOT), Mme THOMAS (procuration à Mme VERGNOUX), M. MAITRE (procuration à M. FAUCHER), Mme DOUILLARD, M. CARRÉ, M. HENNO, Mme ROSSANDER (procuration à M. DUPIN), M. COUVIDOU, Mme BARDET (procuration à M. LEGAY).

ASSISTAIENT : Mme ROUX, M. PEIGNER.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- Mme Béatrice TRICARD est désignée comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 05 février 2020 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019.

I.1. BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	12 512 768,76 €
Recettes de l'exercice	12 188 076,69 €
Excédent 2018 reporté	1 179 515,41 €
	854 823,34 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	854 823,34 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	2 772 390,62 €
Recettes de l'exercice	2 547 538,44 €
Excédent 2018 reporté	547 640,92 €
Régularisation solde d'exécution 2017	225 192,75 €
	547 981,49 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	547 981,49 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	2 243 029,16 €
Recettes	1 640 457,30 €
	- 602 571,86 €
Solde des restes à réaliser (Déficit)	- 602 571,86 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	547 981,49 €
Solde restes à réaliser (Déficit)	- 602 571,86 €
	- 54 590,37 €
Solde d'investissement cumulé (Déficit)	- 54 590,37 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	854 823,34 €
Déficit d'investissement cumulé	- 54 590,37 €
	800 232,97 €
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	800 232,97 €

I.2. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.3. BUDGET « ATELIER RELAIS » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Atelier Relais » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	47 719,08 €
Recettes de l'exercice	21 847,53 €
Excédent 2018 reporté	8 479,36 €
	- 17 392,19 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	- 17 392,19 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	18 738,73 €
Recettes de l'exercice	39 943,46 €
Excédent 2018 reporté	75 846,54 €
Régularisation excédent 2018	600,70 €
	97 651,97 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	97 651,97 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
Solde des restes à réaliser (Besoin de financement)	- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	97 651,97 €
Solde restes à réaliser (Besoin de financement)	0,00 €
	97 651,97 €
Solde cumulé (Excédent)	97 651,97 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	- 17 392,19 €
Excédent d'investissement cumulé	97 651,97 €
	80 259,78 €
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	80 259,78 €

I.4. BUDGET « ATELIER RELAIS » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.5. BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Commerce de Compreignac » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	17 271,35 €
Recettes de l'exercice	25 543,02 €
Excédent 2018 reporté	0,00 €
	8 271,67 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	8 271,67 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	18 584,23 €
Besoin de financement 2018 reporté	5 008,44 €
Recettes de l'exercice	15 729,94 €
	- 7 862,73 €
Résultat de clôture (Besoin de financement au 31.12.2019)	- 7 862,73 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>		
Excédent d'investissement	- 7 862,73 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	<hr/>	
	- 7 862,73 €	
Solde cumulé (Besoin de financement)		- 7 862,73 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>		
Excédent de fonctionnement	8 271,67 €	
Déficit d'investissement cumulé	- 7 862,73€	
	<hr/>	
	408,94€	
Solde final au 31/12/2018 (Besoin de financement)		408,94 €

I.6. BUDGET « COMMERCE DE COMPREIGNAC » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.7. BUDGET « SPANC » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « SPANC » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses de l'exercice	208 417,21 €	
Déficit 2018 reporté	4 780,16 €	
Recettes de l'exercice	222 721,70€	
	<hr/>	
	9 524,33 €	
Résultat de clôture (Besoin de financement au 31.12.2019)		9 524,33 €

<u>Investissement</u>		
Dépenses de l'exercice	9 554,40 €	
Recettes de l'exercice	6 737,30 €	
Excédent 2018 reporté	25 653,27 €	
	<hr/>	
	22 836,17 €	
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)		22 836,17 €

<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses	0,00 €	
Recettes	0,00 €	
	<hr/>	
	- 0,00 €	
Solde des restes à réaliser		- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>		
Excédent d'investissement	22 836,17 €	
Solde restes à réaliser	0,00 €	
	<hr/>	
	22 836,17 €	
Solde cumulé (Excédent)		22 836,17 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Déficit de fonctionnement	9 524,33 €
Excédent d'investissement cumulé	22 836,17 €
	<u>32 360,50 €</u>
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	32 360,50 €

I.8. BUDGET « SPANC » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.9. BUDGET « ZI DES GRANGES » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « ZI DES GRANGES » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	13 678,38 €
Recettes de l'exercice	13 678,38 €
	<u>0,00 €</u>
Résultat de clôture au 31.12.2019	0,00 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	40 257,48 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent 2018 reporté	22 692,02 €
	<u>- 17 565,46 €</u>
Résultat de clôture (Déficit au 31.12.2019)	- 17 565,46 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	<u>0,00 €</u>
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	- 17 565,46 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	<u>- 17 565,46 €</u>
Solde cumulé (Déficit)	- 17 565,46 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Excédent d'investissement cumulé	- 17 565,46 €
	<u>- 17 565,46 €</u>
Solde final au 31/12/2019 (Déficit)	- 17 565,46 €

I.10. BUDGET « ZI DES GRANGES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.11. BUDGET « ZA DU TRIFOULET » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Z.A. du Trifoulet » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	9 658,80 €
Recettes de l'exercice	9 658,80 €
Excédent 2018 reporté	1 163,59 €
	<hr/>
	647,79 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	647,79 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	26 583,42 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Excédent 2018 reporté	149 013,88 €
	<hr/>
	149 013,88 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	122 430,46€

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	24 950,72 €
Recettes	0,00 €
	<hr/>
	- 24 950,72 €
Solde des restes à réaliser	- 24 950,72 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	122 430,46 €
Solde restes à réaliser	- 24 950,72 €
	<hr/>
	97 479,74 €
Solde cumulé (Excédent)	97 479,74 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	647,79 €
Excédent d'investissement cumulé	97 479,74 €
	<hr/>
	98 127,53 €
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	98 127,53 €

I.12. BUDGET « ZA DU TRIFOULET » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.13. BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Logements sociaux » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	90 863,38 €
Recettes de l'exercice	[71 780,75 €
Excédent 2018 reporté	[5 169,90 €
	<hr/>
	- 13 912,73 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	- 13 912,73 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	62 083,53 €
Recettes de l'exercice	[60 220,34 €
Excédent 2018 reporté	[58 575,98 €
	<hr/>
	56 712,79 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	56 712,79 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	<hr/>
	- 0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	56 712,79 €
Solde restes à réaliser	0,00 €
	<hr/>
	56 712,79 €
Solde cumulé (Excédent)	56 712,79 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	- 13 912,73 €
Excédent d'investissement cumulé	56 712,79 €
	<hr/>
	42 800,06 €
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	42 800,06 €

I.14. BUDGET « LOGEMENTS SOCIAUX » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.15. BUDGET « SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Service ordures ménagères » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	1 188 900,73 €
Recettes de l'exercice	[909 895,17 €
Excédent 2018 reporté	[273 478,92 €
	<u>- 5 526,64 €</u>
Résultat de clôture (Déficit au 31.12.2019)	- 5 526,64 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	91 620,93 €
Recettes de l'exercice	[317 629,99 €
Excédent 2018 reporté	[326 582,10 €
	<u>552 591,16 €</u>
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	552 591,16 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
	- 0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	552 591,16 €
Solde restes à réaliser	<u>0,00 €</u>
	552 591,16 €
Solde cumulé (Excédent)	552 591,16 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Déficit de fonctionnement	- 5 526,64 €
Excédent d'investissement cumulé	<u>552 591,16 €</u>
	547 064,52€
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	547 064,52 €

I.16. BUDGET « SERVICE ORDURES MÉNAGÈRES » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.17. BUDGET « ASSAINISSEMENT » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Assainissement » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	1 494 648,09 €
Recettes de l'exercice	[1 919 780,68 €
Excédent 2018 reporté	0,00 €
	<hr/> 425 132,59 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	425 132,59 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	1 026 592,25 €
Recettes de l'exercice	[1 957 211,41 €
Excédent 2018 reporté	0,00 €
	<hr/> 930 619,16 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	930 619,16 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	1 572 262,45 €
Recettes	394 520,20 €
	<hr/> - 1 177 742,25 €
Solde des restes à réaliser	- 1 177 742,25 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	930 619,16 €
Solde restes à réaliser	- 1 177 742,25 €
	<hr/> - 247 123,09 €
Solde cumulé (Déficit)	- 247 123,09 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	425 132,59 €
Déficit d'investissement cumulé	- 247 123,09 €
	<hr/> 178 009,50 €
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	178 009,50 €

I.18. BUDGET « ASSAINISSEMENT » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

I.19. BUDGET « ASSAINISSEMENT DSP » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil communautaire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget « Assainissement DSP » et arrête les résultats définitifs ci-dessous :

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses de l'exercice	16 198,37 €
Recettes de l'exercice	[17 308,69 €
Excédent 2018 reporté	0,00 €
	<hr/> 1 110,32 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	1 110,32 €

<u>Investissement</u>	
Dépenses de l'exercice	15 896,42 €
Recettes de l'exercice	16 188,13 €
Excédent 2018 reporté	0,00 €
	291,71 €
Résultat de clôture (Excédent au 31.12.2019)	291,71 €

<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
	- 0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 0,00 €

<u>Totaux cumulés Investissement</u>	
Excédent d'investissement	291,71 €
Solde restes à réaliser	- 0,00 €
	291,71 €
Solde cumulé (Excédent)	291,71 €

<u>Totaux cumulés ensemble</u>	
Excédent de fonctionnement	1 110,32 €
Excédent d'investissement cumulé	291,71 €
	1 402,03 €
Solde final au 31/12/2019 (Excédent)	1 402,03 €

I.20. BUDGET « ASSAINISSEMENT DSP » : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Comptable Public de la Trésorerie de Bessines-sur-Gartempe, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité.

II – AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

II.1. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat 2019 comme suit :

Couverture du besoin de financement <i>crédit du compte 1068 sur BP 2020</i>	54 590,37 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>crédit du compte 002 sur BP 2020</i>	800 232,97 €

Décision adoptée à l'unanimité.

II.2. BUDGET COMMERCE DE COMPREIGNAC : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat 2019 comme suit :

Couverture du besoin de financement <i>crédit du compte 1068 sur BP 2020</i>	7 862,73 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>crédit du compte 002 sur BP 2020</i>	408,94 €

Décision adoptée à l'unanimité.

II.3. BUDGET SPANC : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 9 524,33 €.

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2020.

Décision adoptée à l'unanimité.

II.4. BUDGET ZA DU TRIFOULET : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 647,79 €.

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2020.

Décision adoptée à l'unanimité.

II.5. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

Le Conseil communautaire décide d'affecter le résultat 2019 comme suit :

Couverture du besoin de financement <i>crédit du compte 1068 sur BP 2020</i>	247 123,09 €
Excédent laissé en section fonctionnement <i>crédit du compte 002 sur BP 2020</i>	178 009,50 €

Décision adoptée à l'unanimité.

II.6. BUDGET ZA DU TRIFOULET : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANNÉE 2019.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 1 110,32 €.

Le Conseil communautaire décide d'affecter cette somme en section de fonctionnement pour l'exercice 2020.

Décision adoptée à l'unanimité.

III. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil communautaire fixe comme suit les taux communautaires pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation	9,98 %
- Taxe Foncière (bâti)	1,50 %
- Taxe Foncière (non bâti)	7,43 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	29,03 %

Décision adoptée à l'unanimité.

IV. VOTE DES TAUX DE LA TEOM ET DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS 2020

Le Conseil communautaire fixe à :

- 10 % le taux de la TEOM pour 2018, sur les territoires historiques de l'Aurence Glane Développement et de Monts d'Ambazac et Val du Taurion
- 39,70 €/m³ le tarif 2018 de la Redevance Spéciale Déchets.

Décision adoptée à l'unanimité.

V. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	13 307 879 €	13 307 879 €	8 139 829 €	8 139 829 €
<i>BUDGETS ANNEXES</i>				
ATELIERS RELAIS	75 389 €	75 389 €	204 529 €	204 529 €
COMMERCE DE COMPREIGNAC	23 365 €	23 265 €	26 933 €	26 933 €
SPANC	175 543 €	175 543 €	30 706 €	30 706 €
ZI DES GRANGES A AMBAZAC	12 014 €	12 014 €	58 829 €	58 829 €
ZA DU TRIFOULET A BESSINES	11 305 €	11 305 €	345 251 €	345 251 €
LOGEMENTS SOCIAUX	112 499 €	112 499 €	119 691 €	119 691 €
SERVICE ORDURES MENAGERES	1 127 197 €	1 127 197 €	655 042 €	655 042 €
ASSAINISSEMENT	1 888 582 €	1 888 582 €	4 764 171 €	4 764 171 €
ASSAINISSEMENT DSP	18 374 €	18 374 €	16 480 €	16 480 €

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité,

- le budget primitif principal proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « Ateliers relais » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « Commerce de Compreignac » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « SPANC » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « ZA des Granges à Ambazac » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « ZA du Trifoulet à Bessines » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « Logements sociaux » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « Service ordures ménagères » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « Assainissement » proposé pour l'année 2020,
- le budget primitif « Assainissement DSP » proposé pour l'année 2020.

VI. SUBVENTIONS 2020

Il est décidé de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

- PIMM'S 14 000 €
- MEMOIRE DE NIEUL ET ALENTOURS 7 000 €
- COMITE DE JUMELAGE AMIDEUROPE 10 900 €
- AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL 2 000 €
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT 28 000 €

Décisions adoptées à l'unanimité.

VII. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2020 – VERSÉES À CERTAINS BUD-GETS ANNEXES

Afin d'équilibrer les budgets annexes de l'année 2020, il est décidé le versement de subventions d'exploitation :

- 58 916 € pour le budget annexe « Atelier relais »
- 6 718 € pour le budget annexe « Commerce de Compreignac »,
- 10 607 € pour le budget annexe « ZA du Trifoulet à Bessines »,
- 37 659 € pour le budget « Logements sociaux »,

Décision adoptée à l'unanimité.

VIII. ADHÉSION À DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL – ANNÉE 2020

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de communes aux organismes suivants :

- Association des Maires et élus du Département de la Haute-Vienne,
- Assemblée des Communautés de France,
- Agence Technique Départementale,
- Haute-Vienne Initiative,
- Fédération Française de cyclisme,
- SIEPAL,
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents,
- Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne,
- Association interdépartementale des Communes Forestières du Limousin,
- Syndicat de Voirie de la Région de Bessines,
- MONA (Mission des Offices de Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine),
- Fédération Nationale des Offices de Tourisme de France,
- Haute-Vienne Tourisme,
- Mission locale Rurale,
- SYDED,
- APMAC Nouvelle Aquitaine,
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
- Association des Communes Jumelées,
- Syndicat Mixte DORSAL,
- A.D.I.L.,
- C.R.E.A.L (Centre ressources accueils de loisirs Haute-Vienne),

Et s'engage à régler les cotisations correspondantes pour l'année 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

IX. ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil communautaire accepte des admissions en non-valeur pour un montant global de 7 282,29 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

X. DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE COMPREIGNAC – LIEU-DIT CHATENET MAUSSAN MOBILE

Le Conseil communautaire autorise le Président à déposer des dossiers de demande d’aide pour les travaux d’assainissement sur la commune de Compreignac, lieu-dit le Chatenet-Maussan, auprès du Département de la Haute-Vienne et de l’Agence de l’Eau.

Décision adoptée à l’unanimité.

XI. DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE DE SAINT PRIEST TAURION – LIEU-DIT LES BARDYS

Le Conseil communautaire autorise le Président à déposer des dossiers de demande d’aide pour les travaux de voirie sur la commune de Saint-Priest-Taurion, lieu-dit les Bardys, aide auprès du Département de la Haute-Vienne.

Décision adoptée à l’unanimité.

XII. DEMANDES DE SUBVENTIONS – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE VAULRY

Le Conseil communautaire autorise le Président à déposer des dossiers de demande d’aide pour les travaux d’assainissement sur la commune de Vaulry, auprès du Département de la Haute-Vienne et de l’Agence de l’Eau.

Décision adoptée à l’unanimité.

XIII. BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX – RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊTS

Le Conseil communautaire accepte les conditions de réaménagement d’un prêt concernant le budget logement sociaux :

- Montant emprunté : 204 654,78 €
- Taux fixe : 1,43%
- Commission : 300 €
- Intérêts courus non échus : 1 357,81 €

Décision adoptée à l’unanimité.

XIV. BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX – REFINANCEMENT D’UN PRÊT

Le Conseil communautaire accepte les conditions de refinancement d’un prêt concernant le budget logement sociaux pour un montant de 211 974,58 € à un taux de 1.93% sur la durée restante (20 ans).

Décision adoptée à l’unanimité.

XV. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENTS – CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement de la Communauté de Communes a été amené à effectuer des déplacements dans le cadre de ses missions. Le Conseil communautaire décide de rembourser les frais engendrer par ces déplacements, sur présentation de justificatifs.

Décision adoptée à l’unanimité.

XVI. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – RECRUTEMENT ET GRATIFICATION STAGIAIRE

La communauté de communes va accueillir des stagiaires dans différents services durant des période de plus de deux mois. Le Conseil communautaire autorise le versement d’une gratification correspondant aux dispositions légales à chaque stagiaire.

Décision adoptée à l’unanimité.

XVII. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – SUPPRESSION D’UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les services de la Communauté de communes se réorganisent. De ce fait, il est nécessaire de supprimer un poste dans le tableau des effectifs.

Le comité technique de la Communauté de communes ELAN, saisine obligatoire avant la délibération, a émis un avis favorable à l’unanimité des 2 collèges (employeurs et personnels) pour cette suppression en séance du 18 février 2020.

Le conseil communautaire approuve cette suppression de poste au tableau des effectifs.

Décision adoptée à l’unanimité.

XVIII. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de prendre en compte les évolutions de carrières des agents communautaires en 2020, les recrutements, les intégrations des contractuels (obligation légale), une suppression de poste, le tableau des effectifs doit être actualisé afin de prendre en compte : 80 emplois pourvus. Le Conseil communautaire approuve les modifications apportées au tableau des effectifs.

Décision adoptée à l’unanimité.

XIX. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE L’ORGANIGRAMME

L’organigramme de la Communauté de communes doit être modifié suite aux modifications énoncées ci-dessus.

Le Conseil communautaire approuve la modification de l’organigramme.

Décision adoptée à l’unanimité.

XX. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE VIENNE – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Centre de gestion départemental de la Haute-Vienne propose de conventionner pour souscrire à un ou plusieurs contrats d’assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents en passant par les services du centre de gestion.

Le conseil communautaire approuve la participation à la consultation lancée par le centre de gestion de la Haute-Vienne et habilite le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Vienne à souscrire pour le compte de la Communauté de communes ELAN des contrats d’assurance auprès d’une entreprise d’assurance agréée aux termes indiqués dans la délibération.

Décision adoptée à l’unanimité.

XXI. ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – CONVENTION CADRE.

Le conseil communautaire accepte de conclure une convention cadre avec l’Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour la revitalisation des centres bourgs.

Décision adoptée à l’unanimité.

XXII. ORGANISME EXTÉRIEUR – SYNDICAT MIXTE D’AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS – MODIFICATION DES STATUTS

Le Syndicat Mixte d’Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents doit modifier ses statuts suite à la défusion de la Communauté de communes « Monts et Vallées Ouest Creuse » membre de ce syndicat

Le Conseil communautaire approuve cette modification.

Décision adoptée à l’unanimité.

XXIII. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises en application de la délégation à l'exécutif communautaire prévue à l'article L. 5211-10 du Code des Collectivités Territoriales :

N° 2020-02 :

Est conclu avec le Cabinet LEHMANN et Associés dont le siège social est situé 12 rue de la Fonderie – 87000 LIMOGES, un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau d'eaux usées pour la desserte des logements ODHAC sur la Commune de Compreignac.

Le montant du marché s'élève à 5 430,00 € HT soit 6 516,00 € TTC.N° 2019-27 :

N° 2020-03 :

Est conclu avec la SAS GERY and Co dont le siège social est situé 64 rue Léonard Samie – 87000 LIMOGES, un marché pour les travaux de création d'un réseau d'eaux usées pour la desserte des logements ODHAC sur la Commune de Compreignac.

Le montant du marché s'élève à 38 982,50 € HT soit 46 779,00 € TTC.